

Inscription 2017

(pour les élèves non inscrits l'an dernier)

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance:

Nom du père : _____

Profession : _____

Nom de la mère : _____

Profession : _____

Adresse :

N° _____ Rue _____

Ville _____

Code postal : _____

Tél. _____

Adresse e mail: _____

Ecole fréquentée : _____

Classe de M _____ Niveau : _____

mon enfant n'a jamais appris la musique

mon enfant a appris la musique. Niveau : _____

Signatures des parents,

Fonctionnement

L'Ecole de Musique a pour vocation le développement de la pratique « amateur » de la musique en préparant les élèves à participer aux sociétés musicales municipales :

- Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux-les-Mines
- Chorale Municipale « Vox Cantabile ».

Lorsque le niveau musical est atteint, l'équipe pédagogique de l'école de musique propose à l'élève d'entrer au sein de **la Classe orchestre de l'Ecole de Musique** et ensuite à **l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux-les-Mines**. L'encadrement est assuré par la présence des professeurs de l'Ecole de Musique dont ils sont les solistes.

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs lauréats de conservatoires d'Arras, de Douai, de Lille, de Paris, du Centre de Formation de Musiques Actuelles de Valenciennes, de l'Université de Lille 3 (musicologie), du conservatoire royal de Bruxelles, de la Confédération Musicale de France...

Rentrée 2017

ELEVES CLASSES GRANDS à l'ECOLE MATERNELLE
VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 17h30
(exceptionnellement cette année après les vacances de Toussaint)
ELEVES CLASSES DE CP CE1
MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 10h30

M. Pierre-Marie FONTAINE

Directeur musical

Mme Joëlle SZYMANSKI

Directrice Ecole de Musique

Mr Serge MARCELLAK

Maire, Vice Président CABB ARTOIS LYS ROMANE

VILLE DE NOEUX LES MINES



**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
DE NOEUX LES MINES**

Espace Musical Georges Fontaine
8, rue Camus
tel: 03 21 66 13 08
<http://www.noeux-musique.fr>



*affiliée à la
Confédération Musicale
de France*

Présentation

Fonctionnement

Inscription

*« Que la musique appartienne à tous ! »
Zoltan KODALY
Compositeur et pédagogue hongrois*

Présentation

« Que la musique appartienne à tous ! »
Zoltan KODALY

Apprendre la musique : c'est naturel, c'est la vie ! Tous les enfants y sont sensibles. La musique fait partie d'eux et de leur environnement. Encore faut-il éveiller et former « cette oreille musicale » dès le plus jeune âge...

Tels sont les objectifs de l'école de musique de Noeux-les-Mines

Les bienfaits de la musique

Un bon éveil musical permet à votre enfant :

* de se concentrer, de développer sa capacité d'écoute et d'attention

* d'entraîner sa mémoire

* de se dépasser et de prendre confiance en soi

* de faire travailler son corps tout entier car il faut maîtriser sa voix, adapter rythmes et mouvements...

* de communiquer avec les autres car on apprend à jouer avec et pour les autres

A quel âge commencer ?

A tout âge

Accueil musical dès 5 ans

Cet accueil musical permet d'éveiller les très jeunes enfants aux sons, aux rythmes par du vécu corporel et des jeux musicaux (imitation, écoute, reproduction, création...). Ici, pas de solfège en premier lieu mais une approche plus ludique de la musique: on chante, (on danse en suivant le rythme avec son corps)...

Dès 6 ans

A cet âge, l'enfant commence la formation musicale : lecture de notes et de rythmes, apprentissage de la flûte à bec, chant, éducation de l'oreille...

Vers 9 / 10 ans

Après les premières acquisitions de base en formation musicale (*qu'il faudra encore poursuivre obligatoirement*), l'élève peut entreprendre l'étude d'un instrument de son choix.

Cours d'Adultes

avec apprentissage de l'instrument simultanément

Fonctionnement

L'enseignement est organisé en cycles :

- Formation musicale :

- Accueil musical—Enfants âgés de 5 ans
- Initial (Enfants en CP,CE1)
- 1er Cycle - A- B- C - 3 ans
- **Fin d'études du 1^{er} Cycle**
- 2ème Cycle - A-B-C - 3 ans
- **Fin d'études du 2^{ème} cycle**
- 3ème Cycle - A- B -
- **Fin d'études du 3ème cycle**
- Excellence

Durée des cours collectifs : 1 à 2 h hebdomadaires

- Formation Instrumentale :

- Initial—Probatoire—vers l'âge de 9 / 10 ans
- 1er Cycle - A- B- C - 3 ans
- **Fin d'études du 1^{er} Cycle**
- 2ème Cycle - A-B-C - 3 ans
- **Fin d'études du 2^{ème} cycle**
- 3ème Cycle - A- B -
- **Fin d'études du 3ème cycle**
- Excellence

Durée des cours individuels : 30 minutes hebdomadaires

Instruments enseignés :

- **Bois** : flûte traversière, hautbois, clarinette
- **Saxophones** : alto, ténor, baryton, basse
- **Cuivres** : trompette, cornet, cor d'harmonie, trombone, baryton, tuba
- **Percussions** : tambour, caisse claire, batterie, claviers (glockenspiel, xylophone), timbales
- **Cordes** : violon, contrebasse à cordes, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, piano, violoncelle.
- **Accordéon**

L'étude des instruments à cordes et accordéon n'est envisagée qu'en complément de celle des autres instruments.

- Ateliers

- Chorale
- Ateliers instrumentaux : Jazz , Jazz impro
- (violons, flûtes, clarinettes, saxophones, cuivres, percussions...)

Année scolaire 2017-2018

Inscription :

LE LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017
de 18h à 19h

Ou laisser vos coordonnées sur le répondeur
(03/21/66/13/08)

Ecole de musique : 8, rue Camus
62290 NOEUX LES MINES

Ou compléter ce bulletin d'inscription et le déposer à l'accueil de la mairie

Ouverte **de 8h30 à 12h , 13h30 17h30**

Rentrée 2017:

Les cours débuteront :

-Mercredi 6 septembre à 10h30 pour les élèves à l'école au CP CE1

-Vendredi 10 novembre à 17h30 après les vacances de Toussaint pour les élèves à l'école entrés en dernière année de maternelle .

Modalités d'inscription :

L'école de musique est prise en charge par la Municipalité, mais en raison de l'affiliation à la Confédération Musicale de France, les droits d'inscription aux examens sont payants (8€) à régler à la rentrée sauf pour les élèves à l'école en maternelle .